

**Conférence des Parties****Rapport de la dix-neuvième session de la Conférence  
des Parties, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013****Première partie: Délibérations**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1–2	7
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) .....	3–38	7
A. Élection du Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties .....	3	7
B. Adoption du règlement intérieur .....	4–6	7
C. Adoption de l'ordre du jour .....	7–11	8
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président .....	12–14	10
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs .....	15	11
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires .....	16–28	11
G. Dates et lieux des futures sessions .....	29–33	14
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....	34–35	15
I. Participation .....	36–37	15
J. Documentation .....	38	15
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour) .....	39–57	16
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique .....	39–48	16
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	50–57	18



IV.	Rapport du Groupe de travail spécial de la Plate-Forme de Durban pour une action renforcée (Point 4 de l'ordre du jour) .....	58–61	19
V.	Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention (Point 5 de l'ordre du jour) .....	62–63	20
VI.	Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 (Point 6 de l'ordre du jour) .....	64–70	20
	A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa <i>f</i> du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention .....	65–67	20
	B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention .....	68–70	21
VII.	Rapport du Comité de l'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour) .....	71–72	21
VIII.	Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique (Point 8 de l'ordre du jour) .....	73–78	21
	A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques .....	73–76	21
	B. Rapport sur les modalités de fonctionnement et les procédures du Centre et du Réseau des technologies climatiques et de leur Conseil consultatif .....	77–78	22
IX.	Examen de 2013-2015 (Point 9 de l'ordre du jour) .....	79–80	23
X.	Deuxième examen des alinéas <i>a</i> et <i>b</i> du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (Point 10 de l'ordre du jour, <i>laissé en suspens</i> ) .....	–	23
XI.	Questions relatives au financement (Point 11 de l'ordre du jour) .....	81–124	23
	A. Programme de travail sur le financement à long terme .....	82–87	23
	B. Rapport du Comité permanent du financement .....	88–92	24
	C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat .....	93–101	25
	D. Arrangements à prévoir entre la Conférence des Parties et le Fonds vert pour le climat .....	102–107	26
	E. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial .....	108–113	26
	F. Cinquième examen du mécanisme financier .....	114–118	27
	G. Rapport sur le programme de travail sur le financement axé sur les résultats visant à favoriser la pleine mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16 .....	119–124	28

XII.	Communications nationales (Point 12 de l'ordre du jour) .....	125–131	28
A.	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention .....	125–126	28
B.	Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention .....	127–131	29
XIII.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 13 de l'ordre du jour) .....	132–133	29
XIV.	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (Point 14 de l'ordre du jour) .....	134–139	29
A.	Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10).....	134–137	29
B.	Questions relatives aux pays les moins avancés .....	138–139	30
XV.	Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques (Point 15 de l'ordre du jour) .....	140–141	30
XVI.	Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires (Point 16 de l'ordre du jour) .....	142	30
XVII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 17 de l'ordre du jour) .....	143–156	30
A.	Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013.....	143–145	30
B.	Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.....	146–148	31
C.	Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre de la Convention.....	149	31
D.	Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention .....	150–156	31
XVIII.	Réunion de haut niveau (Point 18 de l'ordre du jour) .....	157–161	32
A.	Ouverture de la réunion de haut niveau .....	157–160	32
B.	Déclarations des Parties et des États dotés du statut d'observateur .....	161	32
XIX.	Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs (Point 19 de l'ordre du jour) .....	162	33
XX.	Questions diverses (Point 20 de l'ordre du jour) .....	163	33
XXI.	Conclusion des travaux de la session (Point 21 de l'ordre du jour) .....	164–167	33
A.	Adoption du rapport de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties .....	166	34
B.	Clôture de la session.....	167	34

Annexes

I.	Parties to the Convention, observer States and United Nations organizations attending the nineteenth session of the Conference of the Parties .....	35
II.	Calendar of meetings of Convention bodies, 2014–2018 .....	39
III.	Documents before the Conference of the Parties at its nineteenth session.....	40

## Seconde partie: Mesures prises par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties

### FCCC/CP/2013/10/Add.1

#### *Décision*

- 1/CP.19 Moyens de poursuivre la mise en œuvre de la plate-forme de Durban
- 2/CP.19 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- 3/CP.19 Financement à long terme de l'action climatique
- 4/CP.19 Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat
- 5/CP.19 Arrangements entre la Conférence des Parties et le Fonds vert pour le climat
- 6/CP.19 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial
- 7/CP.19 Rapport du Comité permanent du financement à la Conférence des Parties
- 8/CP.19 Cinquième examen du mécanisme financier
- 9/CP.19 Programme de travail sur le financement axé sur les résultats visant à favoriser la pleine mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16
- 10/CP.19 Coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays en développement, y compris les dispositifs institutionnels
- 11/CP.19 Modalités de fonctionnement des systèmes nationaux de surveillance des forêts
- 12/CP.19 Calendrier et fréquence de présentation des résumés des informations relatives à la manière dont les garanties visées à l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées
- 13/CP.19 Lignes directrices et procédures relatives à l'évaluation technique des communications des Parties sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés
- 14/CP.19 Modalités de mesure, de notification et de vérification
- 15/CP.19 Prise en considération des facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts

### FCCC/CP/2013/10/Add.2

#### *Décision*

- 16/CP.19 Travaux du Comité de l'adaptation

- 17/CP.19 Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
- 18/CP.19 Plans nationaux d'adaptation
- 19/CP.19 Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- 20/CP.19 Composition, modalités et procédures de l'équipe d'experts techniques participant au processus de consultations et d'analyses internationales
- 21/CP.19 Lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification internes des mesures d'atténuation appropriées au niveau national prises par les pays en développement parties et bénéficiant d'un soutien intérieur
- 22/CP.19 Sixièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- 23/CP.19 Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris les examens des inventaires nationaux, des pays développés parties

### **FCCC/CP/2013/10/Add.3**

#### *Décision*

- 24/CP.19 Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- 25/CP.19 Modalités et procédures du Centre et du Réseau des technologies climatiques et de leur Conseil consultatif
- 26/CP.19 Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013
- 27/CP.19 Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015
- 28/CP.19 Dates et lieux des futures sessions

#### *Résolution*

- 1/CP.19 Expression de gratitude au Gouvernement de la République de Pologne et aux habitants de Varsovie

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dix-neuvième session de la Conférence des Parties, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte au Stade national, à Varsovie, le 11 novembre 2013, par le Président de la dix-huitième session<sup>1</sup>, M. Abdullah bin Hamad Al-Attiyah (Qatar), qui a fait une déclaration liminaire.

2. Au cours de la cérémonie inaugurale, des déclarations ont été faites par la Secrétaire exécutive, M<sup>me</sup> Christiana Figueres, et la maire de Varsovie, M<sup>me</sup> Hanna Gronkiewicz-Waltz. Le Gouvernement polonais a présenté un film pour marquer l'ouverture de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Cette cérémonie s'est achevée par une déclaration du Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Rajendra Pachauri.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Élection du Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1<sup>re</sup> séance de la Conférence des Parties<sup>2</sup>, le 11 novembre, le Président de la dix-huitième session, M. Al-Attiyah, a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la Conférence des Parties était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux. Il a informé les Parties qu'une candidature avait été reçue des États d'Europe orientale. Sur sa proposition, la Conférence des Parties a élu par acclamation à la présidence M. Marcin Korolec, Ministre polonais de l'environnement. Le Président élu a fait une déclaration.

### B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a rappelé que le Président de la dix-huitième session avait proposé de mener des consultations intersessions sur la question du règlement intérieur et d'informer la Conférence des Parties de toute évolution à cet égard, ce que les Parties avaient approuvé. Constatant qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur ce point, le Président a proposé que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continue d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Il a proposé en outre de tenir des consultations informelles sur la question et d'informer la Conférence du résultat de ces consultations.

<sup>1</sup> La dix-neuvième session de la Conférence des Parties s'est tenue en même temps que la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct (FCCC/KP/CMP/2013/9). Les délibérations des séances communes tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau figurent dans les deux rapports.

<sup>2</sup> Les séances de la Conférence des Parties mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

5. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, le 23 novembre, le Président a indiqué qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur cette question. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de continuer à appliquer le projet de règlement intérieur comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, et a convenu que le Président poursuivrait les consultations pendant la période intersessions et lui ferait rapport à sa vingtième session (décembre 2014).

6. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À la 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/2013/1), établi en accord avec le Président de la dix-huitième session de la Conférence après consultation du Bureau.

8. Le Président a rappelé que le point 10 («Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats») avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

9. Le Président a proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2013/1, à l'exception du point 10 qui, conformément à la pratique récente, serait laissé en suspens.

10. Concernant le point 17 d) de l'ordre du jour provisoire, le Président a également donné des précisions aux Parties et leur a assuré que le débat serait tourné vers l'avenir; que l'examen des points 2 b) et 6 b) continuerait de faire l'objet de processus distincts et séparés de celui du point 17 d), selon la pratique établie; que l'inscription du point 17 d) à l'ordre du jour ne préjugait en rien des résultats ni ne devait créer d'attentes quant à l'issue du débat; que tous les points de l'ordre du jour étaient sur un pied d'égalité et qu'aucun n'avait un statut particulier; et qu'il s'agissait d'un processus régi par les Parties (voir ci-dessous, par. 150 à 156).

11. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Élection du Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties;
  - b) Adoption du règlement intérieur;
  - c) Adoption de l'ordre du jour;
  - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
  - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
  - g) Dates et lieux des futures sessions;
  - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.

3. Rapports des organes subsidiaires:
  - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial de la Plate-Forme de Durban pour une action renforcée.
5. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention.
6. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15:
  - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;
  - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
7. Rapport du Comité de l'adaptation.
8. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique:
  - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques;
  - b) Rapport sur les modalités de fonctionnement et les procédures du Centre et du Réseau des technologies climatiques et de leur Conseil consultatif.
9. Examen de 2013-2015.
10. Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*point laissé en suspens*).
11. Questions relatives au financement:
  - a) Programme de travail sur le financement à long terme;
  - b) Rapport du Comité permanent du financement;
  - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat;
  - d) Arrangements à prévoir entre la Conférence des Parties et le Fonds vert pour le climat;
  - e) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
  - f) Cinquième examen du mécanisme financier;
  - g) Rapport sur le programme de travail sur le financement axé sur les résultats visant à favoriser la pleine mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16.
12. Communications nationales:
  - a) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;

- b) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
- 13. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
- 14. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
  - a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
  - b) Questions relatives aux pays les moins avancés.
- 15. Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques.
- 16. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
- 17. Questions administratives, financières et institutionnelles:
  - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013;
  - b) Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015;
  - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre de la Convention;
  - d) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
- 18. Réunion de haut niveau.
- 19. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
- 20. Questions diverses.
- 21. Conclusion des travaux de la session:
  - a) Adoption du rapport de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties;
  - b) Clôture de la session.

#### **D. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

12. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a informé la Conférence des Parties que M. Delano Bart (Saint-Kitts-et-Nevis), Vice-Président de la Conférence des Parties, avait engagé en son nom des consultations sur la question. Il a invité les groupes et les collectifs concernés à présenter toutes les candidatures en attente au plus tard le 21 novembre 2013 à 20 heures. Sur sa proposition, la Conférence a décidé de surseoir à l'élection des autres membres du Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à terme. M. Bart a été invité à poursuivre les consultations pendant la session.

13. Le Président a informé la Conférence des Parties que, conformément à l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, les membres du Bureau exerceraient leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

14. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, le Président a remercié M. Bart pour son aide. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a élu par acclamation le Bureau de sa dix-neuvième session<sup>3</sup>.

#### **Bureau**

*Président*

M. Marcin Korolec (Pologne)

*Vice-Présidents*

M. Jaime Hermida Castillo (Nicaragua)

M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal)

M. Ravi Shankar Prasad (Inde)

M<sup>me</sup> Jo Tyndall (Nouvelle-Zélande)

M. Jorge Voto-Bernales (Pérou)

M. Su Wei (Chine)

M<sup>me</sup> Nicole Wilke (Allemagne)

*Président de l'Organe subsidiaire  
de conseil scientifique et technologique*

M. Emmanuel Dumisani Dlamini  
(Swaziland)

*Président de l'Organe subsidiaire  
de mise en œuvre*

M. Amena Yauvoli (Fidji)

*Rapporteur*

M<sup>me</sup> Marina Shvangiradze (Géorgie)

#### **E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

15. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2013/2), dans laquelle figurait une liste de 5 organisations intergouvernementales (OIG) et 55 organisations non gouvernementales (ONG) ayant demandé à bénéficier du statut d'observateur. Sur les recommandations du Bureau et sur proposition du Président, la Conférence a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans le document FCCC/CP/2013/2.

#### **F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

16. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a attiré l'attention de la Conférence des Parties sur les annotations à l'ordre du jour provisoire<sup>4</sup>. Il a indiqué que les organes subsidiaires se réuniraient afin d'élaborer, avant la clôture de leur session, le 16 novembre, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la Conférence pour examen. Il a indiqué également que le Groupe de travail spécial de la Plate-Forme de Durban pour une action renforcée (ADP) présenterait les résultats de ses travaux à la Conférence avant la fin de la session.

<sup>3</sup> La liste des membres élus du Bureau de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la CMP peut être consultée à l'adresse suivante:

<http://unfccc.int/bodies/body/6430.php>.

<sup>4</sup> FCCC/CP/2013/1.

17. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a renvoyé les points ci-après aux organes subsidiaires.

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

- Point 7 Rapport du Comité de l'adaptation
- Point 8 a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques
- Point 8 b) Rapport sur les modalités de fonctionnement et les procédures du Centre et du Réseau des technologies climatiques et de leur Conseil consultatif
- Point 9 Examen de 2013-2015
- Point 12 a) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- Point 14 a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

- Point 7 Rapport du Comité de l'adaptation
- Point 8 a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques
- Point 8 b) Rapport sur les modalités de fonctionnement et les procédures du Centre et du Réseau des technologies climatiques et de leur Conseil consultatif
- Point 9 Examen de 2013-2015
- Point 12 a) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- Point 12 b) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- Point 13 Renforcement des capacités au titre de la Convention
- Point 14 a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)
- Point 14 b) Questions relatives aux pays les moins avancés
- Point 15 Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques
- Point 17 a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013
- Point 17 b) Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015
- Point 17 c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre de la Convention

18. La Conférence des Parties a été informée que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) examineraient chacun des aspects différents des points de l'ordre du jour 7, 8 a) et b), 9 et 14 a) mentionnés ci-dessus.

19. Au sujet du point 18 de l'ordre du jour («Réunion de haut niveau»), le Président a informé la Conférence des Parties que la réunion de haut niveau s'ouvrirait le mardi 19 novembre après-midi et que les déclarations au nom de groupes de Parties seraient entendues ce jour-là, tandis que celles des pays seraient prononcées les 20 et 21 novembre. Il était entendu qu'il n'y aurait qu'une seule liste d'orateurs et que chacune des Parties à la Convention, y compris celles qui étaient également Parties au Protocole de Kyoto,

ne prendrait la parole qu'une seule fois. Conformément à la pratique établie<sup>5</sup>, aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Le Président a informé la Conférence que le temps de parole de chaque intervenant serait limité à trois minutes lors de la réunion de haut niveau. Il a également signalé que de hauts représentants d'OIG et d'ONG feraient des déclarations le 22 novembre et que leur temps de parole avait été fixé à deux minutes.

20. Le Président a rappelé la recommandation faite par le SBI au sujet de la participation d'observateurs aux réunions informelles et a proposé que la première et la dernière séance de consultations informelles, au minimum, soient ouvertes aux organisations admises en qualité d'observateurs, selon que de besoin<sup>6</sup>.

21. Le Président a informé la Conférence des Parties qu'il organiserait deux dialogues ministériels de haut niveau, l'un sur le financement des activités liées au climat (le 20 novembre), l'autre sur la Plate-Forme de Durban pour une action renforcée (le 21 novembre)<sup>7</sup>.

22. Le Président a encouragé les Parties à faire preuve de créativité et de souplesse dans le cadre de tous les organes pour parvenir à des accords à la fin de la session. Il a engagé les présidents des organes subsidiaires à prendre des mesures novatrices pour assurer une gestion efficace du temps et a insisté sur le fait que tout devait être mis en œuvre afin de consacrer aux débats sur les questions de fond la plus grande partie possible du temps disponible dans le cadre de la Conférence des Parties.

23. La Conférence des Parties est convenue de procéder comme le Président l'avait proposé.

24. Des déclarations générales ont été faites par les représentants des Fidji (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Lituanie (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), du Népal (au nom des pays les moins avancés), de Nauru (au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)), du Swaziland (au nom des États d'Afrique), de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides), de la Chine (en son nom et au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil et de l'Inde), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), du Panama (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale), du Tadjikistan (au nom du Groupe des pays en développement montagneux sans littoral), du Chili (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes (AILAC)), de la République dominicaine (au nom du Dialogue de Carthagène pour l'action progressive), du Nicaragua (au nom des pays en développement animés d'un même esprit) et de Cuba (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples). Les représentants de trois Parties, dont les Philippines, ont fait des déclarations<sup>8</sup>.

25. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq collectifs d'ONG (milieux commerciaux et industriels, environnement, peuples autochtones, syndicats et jeunesse).

26. Au cours de la session, le Président a organisé un certain nombre de séances plénières informelles d'évaluation des progrès accomplis, dont le but était d'améliorer l'ouverture, le caractère participatif et la transparence des négociations et de donner à tous

<sup>5</sup> FCCC/SBI/1999/8, par. 63 e).

<sup>6</sup> FCCC/SBI/2011/7, par. 167.

<sup>7</sup> On trouvera de plus amples renseignements concernant ces manifestations à l'adresse électronique suivante: [http://unfccc.int/meetings/warsaw\\_nov\\_2013/items/7896.php](http://unfccc.int/meetings/warsaw_nov_2013/items/7896.php).

<sup>8</sup> On trouvera l'enregistrement intégral des séances plénières à l'adresse électronique suivante: [http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop19/templ/ovw\\_live.php?id\\_kongressmain=259](http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop19/templ/ovw_live.php?id_kongressmain=259).

les participants un aperçu de l'organisation des travaux, des mesures prises et de l'avancement des négociations<sup>9</sup>.

27. En vue de trouver un terrain d'entente sur plusieurs questions majeures restant à régler, le Président a mené des consultations de sa propre initiative. À cet égard, il a sollicité de l'aide, qui s'est traduite par des prises de contact et des consultations au niveau ministériel dans les domaines suivants:

a) Au sujet des démarches permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, les prises de contact au niveau ministériel ont été effectuées par M<sup>me</sup> Edwa Molewa (Afrique du Sud) et M<sup>me</sup> Lena Ek (Suède);

b) Sur les questions relatives au financement, les prises de contact au niveau ministériel ont été effectuées par M<sup>me</sup> Maria Kiwanuka (Ouganda), M. Ephraim Kamuntu (Ouganda) et M. Martin Lidegaard (Danemark);

c) Sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation et de la gestion durable des forêts ainsi que de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (initiative REDD-plus), des consultations ont été menées par M. Tomasz Chruszczow (Pologne)<sup>10</sup>;

d) Sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, des consultations ont été menées par M<sup>me</sup> Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda);

e) Sur le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, des consultations ont été menées par M. Robert F. Van Lierop (Saint-Kitts-et-Nevis) et M. Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo).

28. Suite à l'adoption de décisions et de conclusions à la reprise de la 10<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties et de la 9<sup>e</sup> séance de la CMP, le 23 novembre, une réunion conjointe de la Conférence des Parties et de la CMP a été tenue pour entendre de brèves déclarations<sup>11</sup>. Les représentants de 11 Parties ont fait des déclarations, y compris des déclarations au nom du Groupe composite, du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses 28 États membres, de l'AOSIS, des pays les moins avancés, des États d'Afrique et du Système d'intégration de l'Amérique centrale<sup>12</sup>. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux collectifs d'ONG (environnement et jeunesse).

## G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

29. À la 2<sup>e</sup> séance, le 13 novembre, les représentants du Pérou et de la France ont fait des déclarations offrant respectivement d'accueillir la vingtième session de la Conférence des Parties et la dixième session de la CMP à Lima du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2014, et la vingt et unième session de la Conférence des Parties et la onzième session de la CMP à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Le Président a invité les Parties intéressées à présenter des offres en vue d'accueillir la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties

<sup>9</sup> Voir à l'adresse électronique suivante: [http://unfccc.int/meetings/warsaw\\_nov\\_2013/items/7881.php](http://unfccc.int/meetings/warsaw_nov_2013/items/7881.php).

<sup>10</sup> Voir les paragraphes 43 et 54 ci-dessous.

<sup>11</sup> On trouvera l'enregistrement de cette réunion en ligne à l'adresse électronique suivante: [http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop19/templ/play.php?id\\_kongresssession=709&theme=unfccc](http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop19/templ/play.php?id_kongresssession=709&theme=unfccc).

<sup>12</sup> En ce qui concerne les interventions faites au sujet de décisions particulières, voir les paragraphes 87, 99 et 100 ci-dessous.

et la douzième session de la CMP. Il a noté que, selon le principe du roulement, le président de ces deux sessions devrait être issu d'un État d'Afrique.

30. Le représentant d'une Partie (parlant au nom de l'AILAC) a fait une déclaration.

31. Le Président a proposé que M. Krzysztof Bolesta (Pologne) mène en son nom des consultations informelles sur ce point de l'ordre du jour, en vue de proposer un projet de décision que la Conférence des Parties pourrait examiner et adopter à sa séance de clôture.

32. À la 8<sup>e</sup> séance, le 22 novembre, sur proposition du Président<sup>13</sup>, la Conférence a adopté la décision 28/CP.19, intitulée «Dates et lieux des futures sessions». M. Manuel Pulgar-Vidal Otálora, Ministre péruvien de l'environnement, a fait une déclaration et un film sur la vingtième session de la Conférence des Parties et la dixième session de la CMP a été projeté. À cette réunion, M. Laurent Fabius, Ministre français des affaires étrangères, a prononcé la déclaration nationale de la France. M. Mor Ngom, Ministre sénégalais de l'environnement et du développement durable, a fait une déclaration invitant la Conférence des Parties et la CMP à tenir à Dakar, respectivement, leurs vingt-deuxième et douzième sessions.

33. À l'occasion de l'adoption de la décision 28/CP.19, les Gouvernements polonais, péruvien et français ont présenté une déclaration commune sur leur intention de collaborer en vue d'aider les Parties dans leurs efforts pour parvenir à un accord en 2015<sup>14</sup>.

## H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

34. À la 8<sup>e</sup> séance, le Président a fait état du rapport sur la vérification des pouvoirs<sup>15</sup>, que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, avait examiné et approuvé.

35. La Conférence des Parties, se fondant sur le rapport du Bureau, a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session.

## I. Participation

36. Des représentants de 190 Parties à la Convention ainsi que d'États et d'entités (organes et programmes des Nations Unies, secrétariats de conventions, institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies) dotés du statut d'observateur ont participé à la Conférence de Varsovie<sup>16</sup>.

37. Des représentants de 639 OIG et ONG ont également assisté à la session<sup>17</sup>.

## J. Documentation

38. La liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa dix-neuvième session figure à l'annexe III du présent rapport.

<sup>13</sup> FCCC/CP/2013/L.2.

<sup>14</sup> Voir le texte de cette déclaration à l'adresse électronique suivante: [http://unfccc.int/files/statements/application/pdf/131123\\_jointstatement\\_plperufr\\_fin.pdf](http://unfccc.int/files/statements/application/pdf/131123_jointstatement_plperufr_fin.pdf).

<sup>15</sup> FCCC/CP/2013/9-FCCC/KP/CMP/2013/8.

<sup>16</sup> Voir annexe I.

<sup>17</sup> Voir le document FCCC/CP/2013/INF.4.

### III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

39. La Conférence des Parties était saisie du rapport du SBSTA sur sa trente-huitième session, tenue à Bonn (Allemagne) du 3 au 14 juin 2013<sup>18</sup>.

40. À la 10<sup>e</sup> séance, le 22 novembre, le Président du SBSTA, M. Muyungi, a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa trente-neuvième session<sup>19</sup> et a rendu compte oralement des résultats de cette session intéressant la Conférence des Parties. Le SBSTA avait recommandé à la Conférence trois projets de décision pour examen et adoption à sa trente-huitième session<sup>20</sup>, et six autres à sa trente-neuvième session<sup>21</sup>.

41. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note du rapport du SBSTA sur sa trente-huitième session, du projet de rapport sur sa trente-neuvième session et du rapport oral de son Président. Le Président de la Conférence des Parties a remercié M. Muyungi pour l'efficacité dont celui-ci avait fait preuve dans la direction des travaux du SBSTA, mais aussi pour sa contribution à la réalisation de progrès importants dans le cadre du processus découlant de la Convention lors de la dix-neuvième session de la Conférence.

42. Sur recommandation du SBSTA, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes:

a) Décision 11/CP.19, intitulée «Modalités de fonctionnement des systèmes nationaux de surveillance des forêts»;

b) Décision 12/CP.19, intitulée «Calendrier et fréquence de présentation des résumés des informations relatives à la manière dont toutes les garanties visées à l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées»;

c) Décision 13/CP.19, intitulée «Lignes directrices et procédures relatives à l'évaluation technique des communications des Parties sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés», telle qu'amendée oralement;

d) Décision 14/CP.19, intitulée «Modalités de mesure, de notification et de vérification»;

e) Décision 15/CP.19, intitulée «Prise en considération des facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts». La Conférence des Parties a adopté la décision 15/CP.19 en l'interprétant comme suit: «Le troisième paragraphe du préambule de la présente décision ne doit pas être interprété comme signifiant que les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones, qui reposent sur les ressources naturelles, sont des facteurs du déboisement. Les moyens de subsistance des peuples autochtones ne doivent pas être affectés par l'élimination des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts». Les représentants des six Parties ont fait des

<sup>18</sup> FCCC/SBSTA/2013/3 et Add.1 et 2.

<sup>19</sup> FCCC/SBSTA/2013/L.21.

<sup>20</sup> FCCC/SBSTA/2013/3/Add.1.

<sup>21</sup> FCCC/SBSTA/2013/5, par. 10, 20 à 22, 62, 74 et 76.

déclarations à ce sujet, y compris au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres, du Groupe composite et du Groupe pour l'intégrité de l'environnement.

43. À la même séance, le Président a informé la Conférence des Parties qu'il avait demandé aux présidents du SBSTA et du SBI de poursuivre les consultations sur le point 6 de l'ordre du jour des deux organes subsidiaires. Sur proposition du Président<sup>22</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 10/CP.19, intitulée «Coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays en développement, y compris les dispositifs institutionnels» (voir par. 54 ci-dessous).

44. La Conférence des Parties a en outre décidé que les décisions 9/CP.19<sup>23</sup>, 10/CP.19, 11/CP.19, 12/CP.19, 13/CP.19, 14/CP.19 et 15/CP.19 constitueraient le Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus.

45. À la même séance, la Conférence des Parties, sur recommandation du SBSTA<sup>24</sup>, a également adopté les décisions suivantes:

a) Décision 17/CP.19, intitulée «Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements»;

b) Décision 21/CP.19, intitulée «Lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national prises par les pays en développement Parties»;

c) Décision 23/CP.19, intitulée «Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés parties»;

d) Décision 24/CP.19, intitulée «Révision des directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention».

46. Également à la même séance, sur une recommandation du SBSTA<sup>25</sup>, la Conférence des Parties a adopté des conclusions, qui sont reproduites aux paragraphes 47 et 48 ci-dessous, concernant le programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés Parties.

47. La Conférence des Parties a noté que, conformément au paragraphe 13 de la décision 1/CP.18, le SBSTA avait lancé son programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés Parties, tel qu'il figurait dans le document FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1 de sa trente-huitième session.

48. La Conférence des Parties a pris note des progrès réalisés dans le cadre du programme de travail, tels qu'exposés dans les conclusions du SBSTA à ses trente-huitième et trente-neuvième sessions, notamment les éléments suivants:

a) La réunion sur les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties organisée par le SBSTA dans le cadre de sa trente-huitième session, et le rapport correspondant<sup>26</sup>, ainsi que la réunion d'information technique sur la notification des activités liées à l'utilisation des terres, au

<sup>22</sup> FCCC/CP/2013/L.6.

<sup>23</sup> Voir le point de l'ordre du jour 11 g) ci-dessous.

<sup>24</sup> FCCC/SBSTA/2013/5, par. 10, 74, 62 et 76.

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2013/5, par. 140.

<sup>26</sup> FCCC/SBSTA/2013/INF.10.

changement d'affectation des terres et à la foresterie, organisée par le SBSTA à l'occasion de sa trente-neuvième session;

b) Le document technique sur les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties, notamment les hypothèses, les conditions, les analogies et les différences en matière de démarches et une comparaison de l'ampleur des efforts de réduction des émissions, établi par le secrétariat pour examen par le SBSTA à sa trente-neuvième session<sup>27</sup>.

49. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé qu'il avait demandé aux présidents du SBSTA et du SBI de poursuivre les consultations sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et qu'il avait également invité M<sup>me</sup> Black-Layne à mener des consultations sur cette question (voir par. 27 ci-dessus). Les Parties ont entamé un débat intense consacré à l'examen du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et à la nécessité de poursuivre ledit forum. S'appuyant sur une déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et compte tenu des résultats des débats<sup>28</sup>, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la quarantième session du SBSTA et du SBI (juin 2014), conformément à l'alinéa c de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué (voir par. 57 ci-dessous).

## **B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

50. La Conférence des Parties était saisie du rapport du SBI sur sa trente-huitième session, tenue à Bonn (Allemagne) du 3 au 14 juin 2013<sup>29</sup>.

51. À la 10<sup>e</sup> séance, le Président du SBI, M. Chruszczow, a présenté le projet de rapport du SBI sur sa trente-neuvième session<sup>30</sup> et a rendu compte oralement des résultats de cette session intéressant la Conférence des Parties. À sa trente-neuvième session, le SBI avait recommandé à la Conférence cinq projets de décision pour examen et adoption<sup>31</sup>.

52. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note du rapport du SBI sur sa trente-huitième session, du projet de rapport sur sa trente-neuvième session et du rapport oral de son Président, et a remercié M. Chruszczow pour l'habileté dont il avait fait preuve dans la direction des travaux du SBI, mais aussi pour sa contribution à la réalisation de progrès importants dans le cadre du processus découlant de la Convention lors de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties.

53. Sur une recommandation du SBI<sup>32</sup>, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes:

- a) Décision 18/CP.19, intitulée «Plans nationaux d'adaptation»;
- b) Décision 20/CP.19, intitulée «Composition, modalités et procédures de l'équipe d'experts techniques participant au processus de consultations et d'analyses internationales».

<sup>27</sup> FCCC/TP/2013/7.

<sup>28</sup> FCCC/CP/2013/L.14.

<sup>29</sup> FCCC/SBI/2013/10.

<sup>30</sup> FCCC/SBI/2013/L.1.

<sup>31</sup> FCCC/SBI/2013/20, par. 14, 27, 43, 113 et 178.

<sup>32</sup> FCCC/SBI/2013/20, par. 43 et 113.

54. Le Président a informé la Conférence des Parties qu'il avait demandé aux présidents du SBSTA et du SBI de poursuivre les consultations sur le point 6 de l'ordre du jour des deux organes subsidiaires. Sur proposition du Président<sup>33</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 10/CP.19, intitulée «Coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays en développement, y compris les dispositifs institutionnels» (voir par. 43 ci-dessus).

55. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé qu'il avait demandé au Président du SBI de poursuivre les consultations en son nom sur les démarches permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, et qu'il avait également invité M<sup>me</sup> Molewa et M<sup>me</sup> Ek à procéder à des prises de contact au niveau ministériel sur cette question (voir par. 27 ci-dessus). Sur proposition du Président<sup>34</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 2/CP.19, sous le titre de «Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques», telle que modifiée oralement.

56. Un représentant des Philippines a déclaré que le paragraphe 1 de la décision 2/CP.19 omettait de mentionner les mesures nécessaires au rétablissement et à la reconstruction des moyens de subsistance, des communautés et des écosystèmes perdus ou endommagés, et aussi que l'examen visé au paragraphe 15 de ladite décision impliquait que l'on examine la situation institutionnelle du mécanisme vis-à-vis du Cadre de l'adaptation de Cancún. Le Président a noté que, conformément à la demande du représentant, sa déclaration serait consignée dans le rapport de la session.

57. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé qu'il avait demandé aux présidents du SBSTA et du SBI de poursuivre les consultations sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et qu'il avait également invité M<sup>me</sup> Black-Layne à mener des consultations sur cette question (voir par. 27 ci-dessus). Les Parties ont entamé un débat intense consacré à l'examen du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et à la nécessité de poursuivre ledit forum. S'appuyant sur une déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et compte tenu des résultats des débats<sup>35</sup>, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la quarantième session du SBSTA et du SBI (juin 2014), conformément à l'alinéa c de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué (voir par. 49 ci-dessus).

#### **IV. Rapport du Groupe de travail spécial de la Plate-Forme de Durban pour une action renforcée**

(Point 4 de l'ordre du jour)

58. La Conférence des Parties était saisie du rapport du Groupe de travail spécial de la Plate-Forme de Durban pour une action renforcée (ADP) sur les première et deuxième parties de sa deuxième session, respectivement tenues à Bonn (Allemagne) du 29 avril au 3 mai et du 4 au 13 juin 2013<sup>36</sup>.

59. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, le secrétariat, au nom des coprésidents de l'ADP, a présenté le projet de rapport de l'ADP sur la troisième partie de sa deuxième session<sup>37</sup> et a fait un rapport oral sur les résultats de ladite session ainsi que sur les interventions

<sup>33</sup> FCCC/CP/2013/L.6.

<sup>34</sup> FCCC/CP/2013/L.15.

<sup>35</sup> FCCC/CP/2013/L.14.

<sup>36</sup> FCCC/ADP/2013/2.

<sup>37</sup> FCCC/ADP/2013/L.3.

des Parties qui avaient demandé que leurs déclarations soient signalées à la Conférence des Parties<sup>38</sup>.

60. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note du projet de rapport sur la troisième partie de la deuxième session de l'ADP et a remercié les coprésidents, M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Artur Runge-Metzger (Union européenne), pour leur diligence dans la conduite des travaux de l'ADP.

61. Sur recommandation de l'ADP<sup>39</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 1/CP.19, intitulée «Moyens de poursuivre la mise en œuvre de la Plate-Forme de Durban».

## **V. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention**

(Point 5 de l'ordre du jour)

62. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé aux documents relatifs à ce point de l'ordre du jour, dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2013/1. Il a indiqué que ce document contenait les six propositions de protocoles à la Convention soumises à la Conférence des Parties pour examen et a rappelé qu'il avait été convenu à la dix-huitième session de la Conférence d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième session. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de laisser ce point de l'ordre du jour en suspens et d'y revenir à la séance plénière de clôture.

63. À sa 10<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa vingtième session, conformément à l'alinéa *c* de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

## **VI. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15**

(Point 6 de l'ordre du jour)

64. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé aux documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2013/1.

### **A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention**

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

65. Le Président a rappelé que cette proposition avait été examinée à la dix-huitième session de la Conférence des Parties et qu'il avait été décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième session, conformément à l'alinéa *c* de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

66. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a entrepris sur cette question des consultations informelles facilitées par M<sup>me</sup> Iwona Rummel-Bulska (Pologne).

<sup>38</sup> Voir le document FCCC/ADP/2013/3, par. 22 à 25.

<sup>39</sup> FCCC/ADP/2013/L.4/Add.1. Ce projet de décision a été modifié oralement puis adopté par l'ADP, et le projet de décision amendé a été transmis à la Conférence des Parties pour examen et adoption.

67. À la 10<sup>e</sup> séance, le Président a informé la Conférence des Parties que les Parties n'avaient pas achevé leur examen de cette question. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa vingtième session, conformément à l'alinéa *c* de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

## **B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention**

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

68. Le Président a rappelé que cette proposition avait été examinée à la dix-huitième session de la Conférence des Parties et qu'il avait été décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième session, conformément à l'alinéa *c* de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

69. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a entrepris sur cette question des consultations informelles facilitées par M<sup>me</sup> Rummel-Bulska.

70. À la 10<sup>e</sup> séance, le Président a informé la Conférence des Parties que les Parties n'avaient pas achevé leur examen de cette question. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa vingtième session, conformément à l'alinéa *c* de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

## **VII. Rapport du Comité de l'adaptation**

(Point 7 de l'ordre du jour)

71. La Conférence des Parties était saisie du rapport du Comité de l'adaptation<sup>40</sup>. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

72. À sa 10<sup>e</sup> séance, sur une recommandation adressée par le SBSTA et le SBI<sup>41</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 16/CP.19 intitulée «Travaux du Comité de l'adaptation».

## **VIII. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique**

(Point 8 de l'ordre du jour)

### **A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques**

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

73. La Conférence des Parties était saisie du rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC)<sup>42</sup>.

<sup>40</sup> FCCC/SB/2013/2.

<sup>41</sup> FCCC/SBSTA/2013/5, par. 18, et FCCC/SBI/2013/20, par. 86.

<sup>42</sup> FCCC/SB/2013/1.

À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

74. À la 10<sup>e</sup> séance, le Président s'est vivement félicité de la publication du premier rapport annuel commun du CET et du CRTC, qui marquait la mise en œuvre complète du Mécanisme technologique. Il a remercié le CET, le Conseil consultatif du CRTC et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tant qu'hôte du Centre des technologies climatiques, d'avoir rendu le Mécanisme technologique pleinement opérationnel.

75. Le Président a informé la Conférence des Parties que le SBSTA et le SBI n'avaient pas été en mesure de parvenir à un accord sur l'examen de ce rapport annuel commun. Sur proposition du Président, la Conférence a demandé au SBSTA et au SBI de poursuivre l'examen du rapport annuel commun à leur quarantième session en vue lui de transmettre un projet de décision pour examen et adoption à sa vingtième session, conformément à l'alinéa c de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

76. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a élu les membres du CET<sup>43</sup>. Le Président a invité les pays les moins avancés à soumettre au secrétariat leur déclaration de candidature en attente avant le 31 janvier 2014. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé que, lorsque le secrétariat aurait reçu cette nomination, le candidat serait considéré comme élu à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, conformément à la pratique établie.

#### Membres du Comité exécutif de la technologie

États d'Afrique	M. Moses J. Omedi (Kenya)
États d'Asie et du Pacifique	M. Mohammad Sadeghzadeh (République islamique d'Iran)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Gabriel Blanco (Argentine) M. Daniel Buirra Clark (Mexique) M. Eduardo Noboa (Équateur)
Parties visées à l'annexe I de la Convention	M. Matthew Kennedy (Irlande) M <sup>me</sup> Viktoriia Shtets (Ukraine) M. Timothy Sill (Australie) M. Jukka Uosukainen (Finlande)

## B. Rapport sur les modalités de fonctionnement et les procédures du Centre et du Réseau des technologies climatiques et de leur Conseil consultatif

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

77. La Conférence des Parties était saisie du rapport sur les modalités et les procédures du CRTC<sup>44</sup>. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

<sup>43</sup> Voir la liste des membres à l'adresse électronique suivante: [http://unfccc.int/ttclear/templates/render cms\\_page?TEC\\_members](http://unfccc.int/ttclear/templates/render cms_page?TEC_members).

<sup>44</sup> FCCC/SB/2013/INF.7.

78. À la 10<sup>e</sup> séance, sur recommandation du SBSTA et du SBI<sup>45</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 25/CP.19, intitulée «Modalités et procédures du Centre et du Réseau des technologies climatiques et de leur Conseil consultatif».

## **IX. Examen de 2013-2015**

(Point 9 de l'ordre du jour)

79. La Conférence des Parties était saisie du rapport du dialogue structuré entre experts au titre de l'examen de 2013-2015 pour 2013<sup>46</sup>. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

80. À sa 10<sup>e</sup> séance, la Conférence a pris note des conclusions du SBSTA et du SBI sur ce point<sup>47</sup>.

## **X. Deuxième examen des alinéas a et b du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats<sup>48</sup>**

(Point 10 de l'ordre du jour, *laissé en suspens*)

## **XI. Questions relatives au financement**

(Point 11 de l'ordre du jour)

81. À sa 2<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties était saisie des documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2013/1. Les représentants de cinq collectifs d'ONG (milieux commerciaux et industriels, environnement, peuples autochtones, syndicats et jeunesse) ont fait des déclarations.

### **A. Programme de travail sur le financement à long terme**

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

82. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé que la Conférence des Parties avait décidé, au paragraphe 69 de la décision 1/CP.18 et dans la décision 4/CP.18, de prolonger jusqu'à la fin 2013 le programme de travail sur le financement à long terme. Il a également rappelé que les deux Coprésidents chargés du programme de travail, M. Naderev Saño (Philippines) et M. Mark Storey (Suède), avaient été désignés dans le courant de l'année par le Président de la dix-huitième session de la Conférence des Parties.

83. M. Storey, parlant au nom des coprésidents chargés du programme de travail, a présenté un résumé des activités qu'ils avaient menées en 2013. Le Président a remercié les coprésidents pour leurs efforts concernant cette question importante.

84. Des déclarations ont été faites par les représentants des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Égypte (au nom des États d'Afrique), de l'Union

<sup>45</sup> FCCC/SBSTA/2013/5, par. 36, et FCCC/SBI/2013/20, par. 130.

<sup>46</sup> FCCC/SB/2013/INF.12.

<sup>47</sup> FCCC/SBSTA/2013/5, par. 127 à 138, et FCCC/SBI/2013/20, par. 161 à 172.

<sup>48</sup> Ce point de l'ordre du jour a été laissé en suspens et, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, sera examiné à la vingtième session de la Conférence des Parties.

européenne (au nom de ses 28 États membres), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) et de la Colombie (au nom de l'AILAC). Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

85. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de créer un groupe de contact<sup>49</sup> coprésidé par M. Kamel Djemouai (Algérie) et M. Herman Sips (Pays-Bas).

86. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, le Président a informé la Conférence des Parties qu'il avait invité M<sup>me</sup> Kiwanuka (Ouganda), M. Kamuntu (Ouganda) et M. Lidegaard (Danemark) à procéder à des prises de contact au niveau ministériel en son nom sur cette question (voir par. 27 ci-dessus), en collaboration avec les coprésidents du groupe de contact. Sur proposition du Président<sup>50</sup>, la Conférence a adopté la décision 3/CP.19, intitulée «Financement à long terme de l'action climatique», telle que modifiée oralement.

87. Un représentant de l'Australie a déclaré que le fait que son pays ait participé à l'adoption de la décision 3/CP.19 n'indiquait pas qu'il acceptait les dispositions du paragraphe 7 de ladite décision<sup>51</sup>. Le Président a noté que, conformément à la demande du représentant, cette déclaration serait consignée dans le rapport de la session.

## B. Rapport du Comité permanent du financement

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

88. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé que, dans sa décision 2/CP.17, la Conférence avait décidé que le Comité permanent du financement ferait rapport et adresserait à la Conférence des Parties, pour examen à chacune des sessions ordinaires de celle-ci, des recommandations sur tous les aspects de ses travaux. Le Président a informé la Conférence que, sous la conduite de ses coprésidents, M<sup>me</sup> Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et M. Stefan Schwager (Suisse), le Comité permanent du financement avait mené les activités dont il avait été chargé par la décision 5/CP.18.

89. M<sup>me</sup> Black-Layne et M. Schwager ont présenté un résumé des activités réalisées au cours de l'année. Le Président a remercié les coprésidents et tous les membres du Comité pour leur dévouement et pour leur travail.

90. Des déclarations ont été faites par les représentants des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de l'Égypte (au nom des États d'Afrique). Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

91. Sur proposition du Président, ce point a été examiné par le groupe de contact visé au paragraphe 85 ci-dessus.

92. À la reprise de sa 10<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président<sup>52</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 7/CP.19, intitulée «Rapport du Comité permanent du financement à la Conférence des Parties».

<sup>49</sup> Le groupe de contact a examiné les alinéas a à f du point 11 de l'ordre du jour, intitulé «Questions relatives au financement».

<sup>50</sup> FCCC/CP/2013/L.13.

<sup>51</sup> On trouvera l'enregistrement de cette réunion en ligne à l'adresse électronique suivante: [http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop19/templ/play.php?id\\_kongresssession=7091&theme=unfccc](http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop19/templ/play.php?id_kongresssession=7091&theme=unfccc).

<sup>52</sup> FCCC/CP/2013/L.8.

## C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat

(Point 11 c) de l'ordre du jour)

93. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé que, dans sa décision 3/CP.17, la Conférence des Parties avait approuvé l'instrument de base régissant le Fonds vert pour le climat et avait demandé au Conseil du Fonds de lui présenter chaque année un rapport sur ses activités. Dans sa décision 6/CP.18, la Conférence avait également décidé de donner, à sa dix-neuvième session, des directives initiales à l'intention du Fonds vert pour le climat.

94. À l'invitation du Président, l'un des coprésidents sortants du Conseil du Fonds vert pour le climat, M. Zaheer Fakir (Afrique de Sud), a rendu compte à la Conférence des Parties des activités menées au cours de l'année par le Conseil du Fonds. Le Président a remercié les coprésidents sortants pour leur travail sur cette importante question, et a félicité les nouveaux Coprésidents, M. Manfred Konukiewicz (Allemagne) et M. Jose Maria Clemente Sarte Salceda (Philippines), pour leur récente élection à cette fonction et leur a adressé ses meilleurs vœux pour la vaste tâche qui les attendait.

95. Des déclarations ont été faites par les représentants des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Égypte (au nom des États d'Afrique), de la Colombie (au nom de l'AILAC), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) et de l'Union européenne (au nom de ses 28 États membres). Les représentants de huit Parties ont fait des déclarations.

96. Le Président a invité les Parties à examiner les éléments du projet de directives initiales à l'intention du Fonds vert pour le climat tels que proposés par le Comité permanent du financement et figurant à l'annexe VI du rapport du Comité<sup>53</sup>.

97. Sur proposition du Président, ce point a été examiné par le groupe de contact visé au paragraphe 85 ci-dessus.

98. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, le Président a informé la Conférence des Parties qu'il avait invité M<sup>me</sup> Kiwanuka (Ouganda), M. Kamuntu (Ouganda) et M. Lidegaard (Danemark) à procéder à des prises de contact au niveau ministériel en son nom sur cette question (voir par. 27 ci-dessus), en collaboration avec les coprésidents du groupe de contact. Sur proposition du Président<sup>54</sup>, la Conférence a adopté la décision 4/CP.19, intitulée «Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat».

99. Un représentant du Canada a précisé que, à son sens, le paragraphe 13 de la décision 4/CP.19 faisait référence à une contribution collective des pays développés et que, conformément au paragraphe 5 de l'article 11 de la Convention, le financement visant à répondre aux besoins des pays en développement devait provenir d'une large variété de sources tant publiques que privées, bilatérales et multilatérales, y compris d'autres sources de financement. Le représentant a en outre déclaré que le Canada restait déterminé à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement dans le cadre de mesures d'atténuation concrètes mises en œuvre de manière transparente<sup>55</sup>.

<sup>53</sup> FCCC/CP/2013/8.

<sup>54</sup> FCCC/CP/2013/L.12.

<sup>55</sup> Voir note 47 ci-dessus.

100. Un représentant de l'Australie a déclaré que le fait que son pays avait participé à l'adoption de la décision 4/CP.19 n'indiquait pas qu'il acceptait les dispositions des paragraphes 13 et 14 de ladite décision<sup>56</sup>.

101. Le Président a noté que, conformément à la demande des représentants concernés, les déclarations mentionnées aux paragraphes 99 et 100 ci-dessus seraient consignées dans le rapport de la session.

#### **D. Arrangements à prévoir entre la Conférence des Parties et le Fonds vert pour le climat**

(Point 11 d) de l'ordre du jour)

102. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé que la Conférence des Parties, dans sa décision 3/CP.17, avait décidé de désigner le Fonds vert pour le climat comme entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, conformément à l'article 11 de celle-ci.

103. En outre, la Conférence des Parties avait reconnu dans sa décision 7/CP.18 que les dispositions énoncées au paragraphe 3 de l'article 11 de la Convention et l'instrument régissant le Fonds vert pour le climat, tel qu'il figurait dans l'annexe de la décision 3/CP.17, servaient de fondement aux arrangements à prévoir entre la Conférence et le Fonds vert pour le climat, et a demandé au Comité permanent du financement et au Conseil du Fonds de mettre au point des arrangements entre elle-même et le Fonds, conformément aux dispositions de l'instrument de base du Fonds et au paragraphe 3 de l'article 11 de la Convention, pour accord du Conseil du Fonds et accord ultérieur de la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session.

104. Une déclaration a été faite par le représentant des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine).

105. Le Président a invité les Parties à examiner le projet d'arrangements entre la Conférence des Parties et le Fonds vert pour le climat élaboré par le Comité permanent du financement et le Conseil du Fonds et approuvé ensuite par ce dernier à sa cinquième session, tel que figurant à l'annexe III du rapport du Comité<sup>57</sup>.

106. Sur proposition du Président, cette question a été examinée par le groupe de contact visé au paragraphe 85 ci-dessus.

107. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président<sup>58</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 5/CP.19, intitulée «Arrangements entre la Conférence des Parties et le Fonds vert pour le climat».

#### **E. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial**

(Point 11 e) de l'ordre du jour)

108. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé que, dans sa décision 12/CP.2, la Conférence des Parties avait prié le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de lui faire

<sup>56</sup> Voir note 47 ci-dessus.

<sup>57</sup> FCCC/CP/2013/8.

<sup>58</sup> FCCC/CP/2013/L.10.

régulièrement rapport sur ses activités liées à la Convention et sur la conformité de ces activités avec les directives de la Conférence.

109. À l'invitation du Président, le représentant du secrétariat du FEM a informé la Conférence des Parties des activités que le FEM avait exécutées cette année afin de se conformer aux directives que la Conférence lui avait transmises à sa dix-huitième session, notamment sur le sixième cycle de reconstitution de la Caisse du Fonds d'affectation spéciale du FEM et sur sa stratégie à long terme jusqu'en 2020.

110. Un représentant des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a fait une déclaration. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

111. Le Président a invité les Parties à examiner les éléments du projet de directives à l'intention du FEM, tel que proposé par le Comité permanent du financement et figurant à l'annexe V du rapport du Comité<sup>59</sup>.

112. Sur proposition du Président, ce point a été examiné par le groupe de contact visé au paragraphe 85 ci-dessus.

113. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président<sup>60</sup>, la Conférence a adopté la décision 6/CP.19, intitulée «Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial».

## **F. Cinquième examen du mécanisme financier**

(Point 11 f) de l'ordre du jour)

114. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé que, dans sa décision 8/CP.18, la Conférence des Parties avait demandé au Comité permanent du financement d'apporter de nouvelles modifications aux directives pour l'examen du fonctionnement du mécanisme financier et de lui présenter un projet de directives actualisées pour examen et adoption à sa dix-neuvième session, en vue d'achever le cinquième examen du mécanisme financier de façon qu'elle puisse l'examiner à sa vingtième session. En outre, le Président a rappelé que, dans la décision 2/CP.17, le secrétariat avait été chargé de rendre compte chaque année, à la Conférence des Parties, du fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national, afin d'éclairer le débat sur le mécanisme financier.

115. Une déclaration a été faite par le représentant des Philippines (au nom du Groupe des 77 et de la Chine).

116. Le Président a invité les Parties à examiner au cours de leurs délibérations le projet de directives actualisées pour le cinquième examen du fonctionnement du mécanisme financier tel que proposé par le Comité permanent du financement et figurant à l'annexe IV du rapport du Comité<sup>61</sup>.

117. Sur proposition du Président, cette question a été examinée par le groupe de contact visé au paragraphe 85 ci-dessus.

118. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président<sup>62</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 8/CP.19, intitulée «Cinquième examen du mécanisme financier».

<sup>59</sup> FCCC/CP/2013/8.

<sup>60</sup> FCCC/CP/2013/L.11.

<sup>61</sup> FCCC/CP/2013/8.

<sup>62</sup> FCCC/CP/2013/L.9.

**G. Rapport sur le programme de travail sur le financement axé sur les résultats visant à favoriser la pleine mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16**

(Point 11 g) de l'ordre du jour)

119. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé que, au paragraphe 25 de sa décision 1/CP.18, la Conférence des Parties avait décidé d'engager en 2013 un programme de travail sur le financement axé sur les résultats.

120. Le Président de la dix-huitième session de la Conférence des Parties avait nommé deux coprésidents de ce programme de travail, M<sup>me</sup> Christina Voigt (Norvège) et M. Agus P. Sari (Indonésie). M<sup>me</sup> Voigt, s'exprimant au nom des coprésidents du programme de travail, a présenté un résumé des travaux menés en 2013<sup>63</sup>. Le Président a remercié les coprésidents pour leur travail sur cette question importante.

121. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties.

122. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a créé un groupe de contact coprésidé par M. Sari et M<sup>me</sup> Voigt.

123. À la 10<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président<sup>64</sup>, la Conférence a adopté la décision 9/CP.19, intitulée «Programme de travail sur le financement axé sur les résultats visant à favoriser la pleine mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16».

124. La Conférence des Parties a en outre décidé que la décision 9/CP.19 ainsi que les décisions 10/CP.19, 11/CP.19, 12/CP.19, 13/CP.19, 14/CP.19 et 15/CP.19 constitueraient le Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus<sup>65</sup>.

## **XII. Communications nationales**

(Point 12 de l'ordre du jour)

**A. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

125. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

126. À sa 10<sup>e</sup> séance, sur recommandation du SBI<sup>66</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 22/CP.19, intitulée «Sixièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention».

<sup>63</sup> FCCC/CP/2013/5.

<sup>64</sup> FCCC/CP/2013/L.5.

<sup>65</sup> Voir par. 44 ci-dessus.

<sup>66</sup> FCCC/SBI/2013/20, par. 14.

## **B. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

127. À la 1<sup>re</sup> séance, ce point de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.

128. À sa 10<sup>e</sup> séance, sur une recommandation du SBI<sup>67</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 19/CP.19, intitulée «Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention».

129. À la même séance, la Conférence des Parties a pris note de la liste des candidatures au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et a invité le SBI à prendre également note des nouveaux membres du Groupe consultatif à sa quarantième session.

130. La Conférence des Parties, sur recommandation du SBI<sup>68</sup>, a également adopté des conclusions sur les travaux du Groupe consultatif d'experts.

### **2. Conclusions**

131. La Conférence des Parties a invité un représentant des Parties non visées à l'annexe I de la Convention qui ne sont pas représentées dans le Groupe consultatif d'experts par l'intermédiaire des groupes visés au paragraphe 3 de l'annexe à la décision 3/CP.8 à participer aux travaux du Groupe consultatif d'experts en qualité d'observateurs, en attendant l'examen, à sa vingtième session, de la question de l'adhésion de ces Parties au Groupe consultatif d'experts.

## **XIII. Renforcement des capacités au titre de la Convention**

(Point 13 de l'ordre du jour)

132. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

133. À sa 10<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a pris note des conclusions du SBI<sup>69</sup> sur ce point.

## **XIV. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention**

(Point 14 de l'ordre du jour)

### **A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)**

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

134. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen de différents aspects de la question.

<sup>67</sup> FCCC/SBI/2013/20, par. 27.

<sup>68</sup> FCCC/SBI/2013/20, par. 28.

<sup>69</sup> FCCC/SBI/2013/20, par. 142 et 143.

135. À la 10<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note des rapports des présidents du SBSTA et du SBI (voir les paragraphes 40, 45 a) et 51 ci-dessus).

136. À la même séance, la décision 17/CP.19, intitulée «Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements», a été adoptée.

137. À la reprise de sa 10<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a pris note des mesures prises par le SBSTA<sup>70</sup> et le SBI<sup>71</sup> au sujet de ce point.

## **B. Questions relatives aux pays les moins avancés**

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

138. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

139. À sa 10<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a pris note des conclusions du SBI<sup>72</sup> au sujet de ce point.

## **XV. Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques**

(Point 15 de l'ordre du jour)

140. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point au SBI pour examen.

141. À sa 10<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a pris note des conclusions du SBI<sup>73</sup> au sujet de ce point.

## **XVI. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires**

(Point 16 de l'ordre du jour)

142. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles**

(Point 17 de l'ordre du jour)

### **A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013**

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

143. À la 1<sup>re</sup> séance, ce point a été renvoyé au SBI pour examen.

144. À sa 10<sup>e</sup> séance, sur recommandation du SBI<sup>74</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 26/CP.19, intitulée «Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013».

<sup>70</sup> FCCC/SBSTA/2013/5, par. 55 et 56.

<sup>71</sup> FCCC/SBI/2013/20, par. 156 et 157.

<sup>72</sup> FCCC/SBI/2013/20, par. 90 à 101. Ce projet de conclusions a été adopté par le SBI tel que modifié oralement.

<sup>73</sup> FCCC/SBI/2013/20, par. 202 à 213.

145. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, la Secrétaire exécutive a demandé que la déclaration suivante soit consignée dans le rapport de la session: «Depuis sa création, le secrétariat a appliqué une politique cohérente en ce qui concernait le financement des représentants des pays en développement parties dans tous les fonds d'affectation spéciale pertinents. À la lumière des décisions prises à Cancún et à Doha, il a été décidé d'ajuster cette politique comme suit: des représentants de pays en développement parties, désignés par leurs groupes régionaux respectifs pour participer aux réunions des organes constitués au titre de la Convention et élus par les organes de tutelle, pourront prétendre à un financement au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention et du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires».

## **B. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015**

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

146. À la 1<sup>re</sup> séance, ce point a été renvoyé au SBI pour examen.

147. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé que le SBI avait recommandé un examen plus approfondi de ce point à la Conférence des Parties. Étant donné que le SBI n'avait pu parvenir à une conclusion sur cette question, le Président a informé la Conférence qu'il avait invité M. Van Lierop et M. Mpanu Mpanu à faciliter des consultations en son nom (voir par. 27 ci-dessus).

148. À la même séance, sur proposition du Président<sup>74</sup>, la Conférence des Parties a adopté la décision 27/CP.19, intitulée «Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015».

## **C. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre de la Convention**

(Point 17 c) de l'ordre du jour)

149. À ses 1<sup>re</sup> et 10<sup>e</sup> séances, la Conférence des Parties a noté que cette question avait été renvoyée au SBI pour examen.

## **D. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention**

(Point 17 d) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

150. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a rappelé que, lors de l'adoption de l'ordre du jour de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, il avait donné un certain nombre d'assurances sur ce point (voir par. 10 ci-dessus). Une déclaration a été faite par un représentant des Fidji (au nom du Groupe des 77 et de la Chine).

151. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a mis en place des consultations informelles sur ce point, qui seront facilitées par M. Gabriel Quijandría Acosta (Pérou) et M<sup>me</sup> Beata Jacewska (Pologne).

152. À sa 10<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président<sup>75</sup>, la Conférence des Parties a adopté des conclusions au sujet de ce point.

<sup>74</sup> FCCC/SBI/2013/20, par. 178.

<sup>75</sup> FCCC/CP/2013/L.7.

## 2. Conclusions

153. La Conférence des Parties a pris note de ce premier échange de vues sur ce point de l'ordre du jour et a décidé de poursuivre les débats sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.

154. La Conférence des Parties a prié le Président, en collaboration avec le Pérou en tant que pays hôte de sa vingtième session, d'entreprendre des consultations prospectives informelles ouvertes à tous sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention, parallèlement à la quarantième session des organes subsidiaires, et de lui faire rapport si possible à sa vingtième session.

155. La Conférence des Parties a décidé que les articles 2 b) et 6 b) de l'ordre du jour de sa dix-neuvième session continueraient à être examinés au titre de processus distincts et séparés du présent point de l'ordre du jour.

156. La Conférence des Parties a également décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa vingtième session.

## XVIII. Réunion de haut niveau

(Point 18 de l'ordre du jour)

### A. Ouverture de la réunion de haut niveau

157. La réunion de haut niveau de la Conférence des Parties et de la CMP a été ouverte par le Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la CMP, M. Korolec, lors de la 3<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties et de la CMP, le 19 novembre.

158. Le Premier Ministre de la Pologne, M. Donald Tusk, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. John W. Ashe, le Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Jakaya Mrisho Kikwete, et la Secrétaire exécutive de la Convention, M<sup>me</sup> Christiana Figueres, ont assisté à la cérémonie d'ouverture de la réunion de haut niveau.

159. Les déclarations liminaires de la réunion de haut niveau ont été prononcées par le Premier Ministre de la Pologne, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Secrétaire exécutive de la Convention.

160. Pour marquer l'ouverture de la réunion de haut niveau, le Gouvernement polonais avait organisé une manifestation culturelle.

### B. Déclarations des Parties et des États dotés du statut d'observateur

161. Au cours de la réunion de haut niveau, des déclarations<sup>77</sup> ont été faites par 147 Parties, dont 4 ont été prononcées par des chefs d'État ou de gouvernement, 2 par des vice-présidents ou des vice-premiers ministres, 85 par des ministres et 57 par des représentants des Parties<sup>78</sup>. En outre, 2 déclarations ont été faites par les représentants

---

<sup>76</sup> FCCC/CP/2013/L.3.

<sup>77</sup> On trouvera le texte des déclarations faites au cours de la réunion de haut niveau à l'adresse électronique suivante: [https://unfccc.int/meetings/warsaw\\_nov\\_2013/statements/items/7878.php](https://unfccc.int/meetings/warsaw_nov_2013/statements/items/7878.php).

<sup>78</sup> Une déclaration d'une Partie a été prononcée conjointement par deux représentants.

d'États dotés du statut d'observateur. Des déclarations ont également été faites par les représentants de 6 Parties au nom de groupes de négociation ou d'autres groupes.

## **XIX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs**

(Point 19 de l'ordre du jour)

162. Aux 9<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties et 8<sup>e</sup> séance de la CMP, tenues en commun le 22 novembre, des déclarations ont été faites par les représentants des OIG et des ONG<sup>79</sup>.

## **XX. Questions diverses**

(Point 20 de l'ordre du jour)

163. À la 2<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a pris note du fait qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **XXI. Conclusion des travaux de la session**

(Point 21 de l'ordre du jour)

164. À la reprise de la 10<sup>e</sup> séance, un représentant du secrétariat a présenté une estimation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des décisions adoptées lors de la session.

165. Outre les activités énumérées dans les rapports des organes subsidiaires à leur trente-neuvième session<sup>80</sup>, des fonds supplémentaires devront être obtenus pour les activités suivantes demandées au secrétariat:

a) Organiser la première réunion du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie au plus tard en mars 2014, conformément à la décision 2/CP.19. Coût estimatif: 51 500 euros;

b) Créer et tenir à jour un pôle d'information et organiser une réunion d'experts, conformément à la décision 9/CP.19. Coût estimatif en 2014-2015: 460 000 euros;

c) Comme il est stipulé dans les décisions 13/CP.19 et 14/CP.19:

i) Coordonner le processus d'évaluation technique des niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts. Coût estimatif en 2014-2015: environ 360 000 euros;

ii) Veiller à ce que l'équipe d'experts techniques procédant à l'analyse technique mentionnée au paragraphe 4 de l'annexe IV de la décision 2/CP.17 comprenne deux experts en utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie du fichier d'experts de la Convention, l'un issu d'un pays en développement et l'autre issu d'un pays développé partie. Coût estimatif en 2015: environ 87 000 euros;

d) Faciliter l'organisation des réunions annuelles visées au paragraphe 6 de la décision 10/CP.19. Coût estimatif en 2014-2015: environ 40 000 euros.

<sup>79</sup> Voir note 77 ci-dessus.

<sup>80</sup> FCCC/SBSTA/2013/5, par. 150 à 153, et FCCC/SBI/2013/20, par. 216 à 219.

**A. Adoption du rapport de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties**

(Point 21 a) de l'ordre du jour)

166. À la reprise de sa 10<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a examiné le projet de rapport sur sa dix-neuvième session<sup>81</sup> et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à compléter ledit rapport, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

**B. Clôture de la session**

(Point 21 b) de l'ordre du jour)

167. À la reprise de sa 10<sup>e</sup> séance, un représentant du Pérou a présenté un projet de résolution intitulé «Expression de gratitude au Gouvernement de la République de Pologne et aux habitants de Varsovie»<sup>82</sup>. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la résolution 1/CP.19. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties.

---

<sup>81</sup> FCCC/CP/2013/L.4.

<sup>82</sup> FCCC/CP/2013/L.1–FCCC/KP/CMP/2013/L.1.

## Annexe I

[*Anglais seulement*]

### Parties to the Convention, observer States and United Nations organizations attending the nineteenth session of the Conference of the Parties

#### A. Parties to the Convention

Afghanistan	Central African Republic	France
Albania	Chad	Gabon
Algeria	Chile	Gambia
Angola	China	Georgia
Antigua and Barbuda	Colombia	Germany
Argentina	Comoros	Ghana
Armenia	Congo	Greece
Australia	Cook Islands	Grenada
Austria	Costa Rica	Guatemala
Azerbaijan	Côte d'Ivoire	Guinea
Bahamas	Croatia	Guinea-Bissau
Bahrain	Cuba	Guyana
Bangladesh	Cyprus	Haiti
Belarus	Czech Republic	Honduras
Belgium	Democratic People's Republic of Korea	Hungary
Belize	Democratic Republic of the Congo	Iceland
Benin	Denmark	India
Bhutan	Djibouti	Indonesia
Bolivia (Plurinational State of)	Dominica	Iran (Islamic Republic of)
Bosnia and Herzegovina	Dominican Republic	Iraq
Botswana	Ecuador	Ireland
Brazil	Egypt	Israel
Brunei Darussalam	El Salvador	Italy
Bulgaria	Equatorial Guinea	Jamaica
Burkina Faso	Eritrea	Japan
Burundi	Estonia	Jordan
Cabo Verde	Ethiopia	Kazakhstan
Cambodia	European Union	Kenya
Cameroon	Fiji	Kiribati
Canada	Finland	Kuwait
		Kyrgyzstan

Lao People's Democratic Republic	Niue	Sri Lanka
Latvia	Norway	Sudan
Lebanon	Oman	Swaziland
Lesotho	Pakistan	Sweden
Liberia	Palau	Switzerland
Libya	Panama	Syrian Arab Republic
Liechtenstein	Papua New Guinea	Tajikistan
Lithuania	Paraguay	Thailand
Luxembourg	Peru	The former Yugoslav Republic of Macedonia
Madagascar	Philippines	Timor-Leste
Malawi	Poland	Togo
Malaysia	Portugal	Tonga
Maldives	Qatar	Trinidad and Tobago
Mali	Republic of Korea	Tunisia
Malta	Republic of Moldova	Turkey
Marshall Islands	Romania	Turkmenistan
Mauritania	Russian Federation	Tuvalu
Mauritius	Rwanda	Uganda
Mexico	Saint Kitts and Nevis	Ukraine
Micronesia (Federated States of)	Saint Lucia	United Arab Emirates
Monaco	Samoa	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Mongolia	Sao Tome and Principe	United Republic of Tanzania
Montenegro	Saudi Arabia	United States of America
Morocco	Senegal	Uruguay
Mozambique	Serbia	Uzbekistan
Myanmar	Seychelles	Vanuatu
Namibia	Sierra Leone	Venezuela (Bolivarian Republic of)
Nauru	Singapore	Viet Nam
Nepal	Slovakia	Yemen
Netherlands	Slovenia	Zambia
New Zealand	Solomon Islands	Zimbabwe
Nicaragua	Somalia	
Niger	South Africa	
Nigeria	Spain	

## **B. Observer States**

Holy See  
State of Palestine

## **C. United Nations bodies and programmes**

United Nations

---

United Nations Capital Development Fund  
United Nations Children's Fund  
United Nations Department of Economic and Social Affairs  
United Nations Development Programme  
United Nations Economic Commission for Africa  
United Nations Economic Commission for Europe  
United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women  
United Nations Environment Programme  
United Nations Global Compact  
United Nations High Commissioner for Refugees  
United Nations Human Settlements Programme  
United Nations Information Centre Warsaw  
United Nations Institute for Training and Research  
United Nations Office for Disaster Risk Reduction  
United Nations Office for Project Services  
United Nations Population Fund  
United Nations System Chief Executives Board for Coordination  
United Nations University  
United Nations University – Institute for Environment and Human Security  
World Food Programme

**D. Convention secretariats**

Convention on Biological Diversity  
United Nations Convention to Combat Desertification

**E. Specialized agencies and institutions of the United Nations system**

Food and Agriculture Organization of the United Nations  
Global Environment Facility  
Intergovernmental Oceanographic Commission  
Intergovernmental Panel on Climate Change  
International Civil Aviation Organization  
International Fund for Agricultural Development  
International Maritime Organization  
International Telecommunication Union  
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

United Nations Industrial Development Organization

World Health Organization

World Intellectual Property Organization

World Meteorological Organization

**F. Related organizations of the United Nations system**

Green Climate Fund secretariat

International Atomic Energy Agency

International Finance Corporation

International Monetary Fund

World Bank

World Trade Organization

## Annexe II

[Anglais seulement]

### Calendar of meetings of Convention bodies, 2014–2018

- First sessional period in 2014: 4–15 June<sup>1</sup>
- Second sessional period in 2014: 1–12 December<sup>2</sup>
- First sessional period in 2015: 3–14 June
- Second sessional period in 2015: 30 November to 11 December<sup>3</sup>
- First sessional period in 2016: 18–29 May
- Second sessional period in 2016: 30 November to 11 December
- First sessional period in 2017: 10–21 May
- Second sessional period in 2017: 29 November to 10 December
- First sessional period in 2018: 2–13 May
- Second sessional period in 2018: 7–18 November

---

<sup>1</sup> The Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action will hold its first additional session in Bonn, Germany, from 10 to 14 March 2014 and will decide whether to hold a second additional session in the second half of 2014 (FCCC/ADP/2013/3, paras. 32 and 33).

<sup>2</sup> This is a revision of the dates of the twentieth session of the Conference of the Parties (COP) and the tenth session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol (CMP), as indicated in decision 28/CP.19.

<sup>3</sup> This is a revision of the dates of COP 21 and CMP 11, as indicated in decision 28/CP.19.

**Annexe III***[Anglais seulement]***Documents before the Conference of the Parties at its nineteenth session**

FCCC/CP/2013/1	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/CP/2013/2	Admission of observers: organizations applying for admission as observers. Note by the secretariat
FCCC/CP/2013/3 and Add.1 and 2	Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2013/4	Report on gender composition. Note by the secretariat
FCCC/CP/2013/5	Report on the workshops of the work programme on results-based finance to progress the full implementation of the activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70. Note by the co-chairs
FCCC/CP/2013/6 and Add.1	Report of the Green Climate Fund to the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2013/7	Report on the outcomes of the extended work programme on long-term finance. Note by the co-chairs
FCCC/CP/2013/8	Report of the Standing Committee on Finance to the Conference of the Parties
FCCC/CP/2013/9– FCCC/KP/CMP/2013/8	Report on credentials. Report of the Bureau
FCCC/CP/2013/INF.1	Submissions on information from developed country Parties on the resources provided to fulfil the commitment referred to in decision 1/CP.16, paragraph 95. Note by the secretariat
FCCC/CP/2013/INF.2	First annual report to the Conference of the Parties on the operation of the registry of nationally appropriate mitigation actions. Note by the secretariat
FCCC/CP/2013/INF.3	Proposal from Belarus and the Russian Federation for inclusion of additional sub-item on the provisional agenda for the nineteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2013/INF.4	List of participants

---

FCCC/CP/2013/MISC.2 and Add.1	Options and ways to advance the gender balance goal. Submissions from Parties and observer organizations
FCCC/CP/2013/MISC.3	Views and recommendations from Parties on elements to be taken into account in developing guidance to the Green Climate Fund. Submissions from Parties
FCCC/CP/2013/MISC.4	Views and recommendations from Parties on elements to be taken into account in developing guidance to the Global Environment Facility. Submissions from Parties
FCCC/CP/2013/L.2	Dates and venues of future sessions. Proposal by the President
FCCC/CP/2013/L.3	Decision-making in the UNFCCC process. Draft conclusions proposed by the President
FCCC/CP/2013/L.4	Draft report of the Conference of the Parties on its nineteenth session
FCCC/CP/2013/L.5	Work programme on results-based finance to progress the full implementation of the activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70. Proposal by the President
FCCC/CP/2013/L.6	Coordination of support for the implementation of activities in relation to mitigation actions in the forest sector by developing countries, including institutional arrangements. Proposal by the President
FCCC/CP/2013/L.7	Programme budget for the biennium 2014–2015. Proposal by the President
FCCC/CP/2013/L.8	Report of the Standing Committee on Finance to the Conference of the Parties. Proposal by the President
FCCC/CP/2013/L.9	Fifth review of the financial mechanism. Proposal by the President
FCCC/CP/2013/L.10	Arrangements between the Conference of the Parties and the Green Climate Fund. Proposal by the President
FCCC/CP/2013/L.11	Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties and guidance to the Global Environment Facility. Proposal by the President
FCCC/CP/2013/L.12	Report of the Green Climate Fund to the Conference of the Parties and guidance to the Green Climate Fund. Proposal by the President

FCCC/CP/2013/L.13	Work programme on long-term finance. Proposal by the President
FCCC/CP/2013/L.14	Forum and work programme on the impact of the implementation of response measures. Proposal by the President
FCCC/CP/2013/L.15	Warsaw international mechanism for loss and damage associated with climate change impacts. Proposal by the President
FCCC/CP/2013/L.1– FCCC/KP/CMP/2013/L.1	Expression of gratitude to the Government of the Republic of Poland and the people of the city of Warsaw. Draft resolution submitted by Peru
FCCC/TP/2013/7	Quantified economy-wide emission reduction targets by developed country Parties to the Convention: assumptions, conditions, commonalities and differences in approaches and comparison of the level of emission reduction efforts. Technical paper
FCCC/SB/2013/L.1	The 2013-2015 review. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SB/2013/L.2	Work of the Adaptation Committee. Draft decision proposed by the Chairs
FCCC/SB/2013/L.3 and Add.1	Report on modalities and procedures of the Climate Technology Centre and Network and its Advisory Board. Draft conclusions proposed by the Chairs
FCCC/SBSTA/2013/L.12 and Add.1, 2 and 3	Methodological guidance for activities relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBSTA/2013/L.21	Draft report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its thirty-ninth session
FCCC/SBSTA/2013/L.28	General guidelines for domestic measurement, reporting and verification of domestically supported nationally appropriate mitigation actions by developing country Parties. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBSTA/2013/L.29 and Add.1	Revision of the UNFCCC reporting guidelines on annual inventories for Parties included in Annex I to the Convention. Draft conclusions proposed by the Chair

FCCC/SBSTA/2013/L.30 and Add.1	Work programme on clarification of quantified economy-wide emission reduction targets of developed country Parties. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBSTA/2013/L.32 and Add.1	Work programme on the revision of the guidelines for the review of biennial reports and national communications, including national inventory reviews, for developed country Parties. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBSTA/2013/L.33 and Add.1 and 2	Methodological guidance for activities relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBSTA/2013/L.34 and Add.1	Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2013/L.1	Draft report of the Subsidiary Body for Implementation on its thirty-ninth session
FCCC/SBI/2013/L.2	Matters relating to the least developed countries. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2013/L.7 and Add.1	Sixth national communications from Parties included in Annex I to the Convention. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2013/L.10 and Add.1	National adaptation plans. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2013/L.16	Gender and climate change. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2013/L.19	Capacity-building under the Convention. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2013/L.20	Budget performance for the biennium 2012–2013. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2013/L.23	Composition, modalities and procedures of the team of technical experts under international consultation and analysis. Draft conclusion proposed by the Chair
FCCC/SBI/2013/L.24 and Add.1 and 2	Work of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Draft conclusions proposed by the Chair

FCCC/ADP/2013/3	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the third part of its second session, held in Warsaw from 12 to 23 November 2013
FCCC/ADP/2013/L.3	Draft report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the third part of its second session, held in Warsaw from 12 to 21 November 2013
FCCC/ADP/2013/L.4 and Add.1	Implementation of all the elements of decision 1/CP.17. Draft conclusions proposed by the Co-Chairs

### **Other documents before the session**

FCCC/CP/1996/2	Organizational matters: adoption of the rules of procedure. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/3	Draft protocol to the Convention prepared by the Government of Japan for adoption at the fifteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/4	Draft protocol to the Convention presented by the Government of Tuvalu under Article 17 of the Convention. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/5	Draft protocol to the Convention prepared by the Government of Australia for adoption at the fifteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/6	Draft protocol to the Convention prepared by the Government of Costa Rica to be adopted at the fifteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/7	Draft implementing agreement under the Convention prepared by the Government of the United States of America for adoption at the fifteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2010/3	Proposed protocol to the Convention submitted by Grenada for adoption at the sixteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2011/4/Rev.1	Revised proposal from Papua New Guinea and Mexico to amend Articles 7 and 18 of the Convention. Note by the secretariat
FCCC/CP/2011/5	Proposal from the Russian Federation to amend Article 4, paragraph 2(f), of the Convention. Note by the secretariat

FCCC/CP/2012/8/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its eighteenth session, held in Doha from 26 November to 8 December 2012. Addendum. Part Two: Action taken by the Conference of the Parties at its eighteenth session
FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1	Compilation of economy-wide emission reduction targets to be implemented by Parties included in Annex I to the Convention. Revised note by the secretariat
FCCC/SB/2013/1	Joint annual report of the Technology Executive Committee and the Climate Technology Centre and Network for 2013
FCCC/SB/2013/2	Report of the Adaptation Committee
FCCC/SB/2013/INF.7	Report on modalities and procedures of the Climate Technology Centre and Network and its Advisory Board
FCCC/SB/2013/INF.12	Report of the structured expert dialogue of the 2013–2015 review for 2013. Note by the co-facilitators of the structured expert dialogue
FCCC/SBSTA/2013/3 and Add 1 and 2	Report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its thirty-eighth session, held in Bonn from 3 to 14 June 2013
FCCC/SBSTA/2013/4	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBSTA/2013/5	Report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its thirty-ninth session, held in Warsaw from 11 to 17 November 2013
FCCC/SBSTA/2013/INF.10	Report on the event on quantified economy-wide emission reduction targets of developed country Parties. Note by the chair
FCCC/SBI/2013/6 and Corr.1	Proposed programme budget for the biennium 2014–2015. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/2013/6/Add.1	Proposed programme budget for the biennium 2014–2015. Note by the Executive Secretary. Addendum. Work programme for the secretariat for the biennium 2014–2015
FCCC/SBI/2013/6/Add.2	Proposed programme budget for the biennium 2014–2015. Note by the Executive Secretary. Addendum. Activities to be funded from supplementary sources
FCCC/SBI/2013/6/Add.3	Proposed programme budget for the biennium 2014–2015. Note by the Executive Secretary. Addendum. Trust Fund for the International Transaction Log

FCCC/SBI/2013/10	Report of the Subsidiary Body for Implementation on its thirty-eighth session, held in Bonn from 3 to 14 June 2013
FCCC/SBI/2013/11	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/2013/14	Budget performance for the biennium 2012–2013 as at 30 June 2013. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/2013/20	Report of the Subsidiary Body for Implementation on its thirty-ninth session, held in Warsaw from 11 to 18 November 2013
FCCC/SBI/2013/INF.9	Information on the status of the resources available for programming the fifth replenishment period of the Global Environment Facility. Note by the secretariat
FCCC/ADP/2013/1	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/ADP/2013/2	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the first and second parts of its second session, held in Bonn from 29 April to 3 May 2013 and from 4 to 13 June 2013
FCCC/ADP/2012/3	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the second part of its first session, held in Doha from 27 November to 7 December 2012

---